

LE SOMMET DE MONCTON

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie a participé au Sommet de Moncton au cours duquel son président, M. Nicolas Amougou Noma, premier vice-président de l'Assemblée nationale du Cameroun, a prononcé une intervention devant les chefs d'État et de gouvernement.

Participaient également à cette délégation MM. Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée nationale du Québec; Jacques Legendre, sénateur (France), Secrétaire général parlementaire de l'APF; Guy Nzouba Ndama, président de l'Assemblée nationale du Gabon; Jean-Pierre Perdieu, député (Communauté française de Belgique); Jos Scheuer, député (Luxembourg); Louis Mexandeau et Pierre-André Wiltzer, députés (France).

Au cours de son intervention, M. Nicolas Amougou Noma a notamment réaffirmé l'attachement de l'APF à la démocratie parlementaire et à l'État de droit, ainsi que son opposition à toute transmission du pouvoir par la force des armes. Il a rappelé les prises de position de l'APF contre les enfants soldats et en faveur de la mise en place rapide de la future Cour pénale internationale.

L'APF appuie également la décision, prise lors du Sommet, de créer un observatoire de la démocratie qu'elle a toujours appelé de ses vœux et auquel elle entend participer en apportant l'expertise des parlementaires. Elle se réjouit également de l'accueil favorable réservé à son projet de création d'un Parlement des jeunes francophones, à la mise en place duquel elle souhaite être étroitement associée. Elle a noté avec beaucoup d'intérêt les déclarations du Sommet concernant la diversité linguistique en faveur de laquelle elle s'est engagée vigoureusement.

En revanche, elle ne peut que s'interroger sur l'accroissement continu depuis plusieurs années du nombre des membres de la Francophonie qui n'a pas vocation à devenir une ONU-bis. À l'avenir, de nouvelles adhésions devront être conditionnées par des engagements concernant l'usage du français dans les relations internationales et l'enseignement.

Enfin, l'APF rappelle qu'elle ne compte dans ses rangs que des assemblées parlementaires élues dans le strict respect des normes constitutionnelles de leur pays et qu'elle a suspendu ceux de ses membres qui avaient cessé de respecter ce principe. Elle n'en est donc que plus à même pour dénoncer la campagne qui voudrait accuser la Francophonie de complaisance particulière à l'égard de régimes dictatoriaux. Elle exprime sa conviction que c'est par une action permanente en faveur de la démocratie au quotidien, du type de celle qu'elle mène (missions d'observation des élections, formation des élus, etc.), que celle-ci progressera dans les États non démocratiques, qu'ils appartiennent à la Francophonie, au Commonwealth ou à toute autre organisation internationale.

Communiqué de l'APF

Paris

Septembre 1999